

NORME INTERNATIONALE

ISO
4129

Deuxième édition
1990-10-15

Cyclomoteurs — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins

iTeh STANDARD PREVIEW
Mopeds — Symbols for controls, indicators and tell-tales
(standards.iteh.ai)

ISO 4129:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a00be12e-b70a-4f10-888d-46a3a11a8ef7/iso-4129-1990>



Numéro de référence
ISO 4129:1990(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 4129 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*.

Cette deuxième édition <http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4129-1990/iso-4129-1990> remplace la première édition (ISO 4129:1978), dont elle constitue une révision technique.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

Cyclomoteurs — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les symboles, c'est-à-dire les signes conventionnels, utilisés pour identifier et faciliter l'usage de certaines commandes, certains indicateurs et témoins d'un cyclomoteur.¹⁾

Elle indique également la couleur des témoins optiques éventuels qui avertissent le conducteur de la mise en fonctionnement réelle ou du mauvais fonctionnement des organes et équipements branchés sur les commandes correspondantes.

La présente Norme internationale est applicable aux commandes montées sur le tableau de bord, ou à portée immédiate du conducteur, d'un cyclomoteur tel que défini dans l'ISO 3833.

Il n'est pas obligatoire d'apposer un symbole sur chacune des commandes se trouvant sur le véhicule. Néanmoins, lorsque des symboles sont utilisés (parce que la loi l'impose ou par la volonté du constructeur), ils doivent être du type de ceux prescrits dans la présente Norme internationale.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

1) Des exemplaires de ces symboles convenant à la reproduction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat central de l'ISO.

ISO 3833:1977, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions.*

ISO 7000:1989, *Symboles graphiques utilisables sur le matériel — Index et tableau synoptique.*

CEI 417:1973, *Symboles graphiques utilisables sur le matériel — Index, relevé et compilation des feuilles individuelles.*

3 Généralités

3.1 Les symboles, vus par le conducteur, doivent être tels qu'ils sont indiqués à l'article 4.

3.2 Les symboles doivent être placés sur ou à proximité immédiate de la commande ou du témoin de commande à identifier. En cas d'impossibilité, le symbole et la commande ou le témoin doivent être reliés par un trait continu aussi court que possible.

Les symboles sur les commandes et les témoins doivent ressortir nettement du fond (il est préférable d'employer des symboles de couleur claire sur un fond sombre).

3.3 Le conducteur en position assise sur la selle doit pouvoir reconnaître les symboles et les témoins.

3.4 Les feux convergents sont représentés par des rayons lumineux parallèles et les feux diffus par des rayons lumineux divergents.

3.5 Si la couleur est utilisée pour les systèmes de climatisation de l'habitacle, la couleur rouge doit être utilisée pour indiquer le chaud et la couleur bleue pour indiquer le froid.

3.6 Les couleurs suivantes, lorsqu'elles sont utilisées sur les témoins optiques, doivent avoir la signification ci-après:










- Rouge: Danger
- Jaune: Prudence
- Vert: Sécurité






(Le bleu est réservé exclusivement aux témoins des feux de route.)

4 Désignation et illustration des symboles

Les symboles utilisés pour les commandes, les indicateurs ou les témoins et leurs numéros d'enregistrement dans l'ISO 7000:1989 ou la CEI 417:1973 sont donnés dans le tableau 1.

Tableau 1

N°	Désignation de la commande, de l'indicateur ou du témoin	Symbole	Prescriptions supplémentaires
4.1	Feu de route ¹⁾	 2)	ISO 7000-0082 Témoin bleu fixe
4.2	Feu de croisement ¹⁾	 2)	ISO 7000-0083
4.3	Indicateur de direction	 2) 3)	ISO 7000-0084 Témoin jaune auto ou vert clignotant
4.4	Signal de détresse ⁴⁾	 2)	ISO 7000-0085 Fonctionnement simultané des deux témoins des indicateurs de direction, ou voyant rouge séparé
4.5	Starter (dispositif de démarrage à froid)		ISO 7000-0243
4.6	Avertisseur sonore		ISO 7000-0244
4.7	Niveau de carburant		ISO 7000-0245
4.8	Température du fluide de refroidissement du moteur		ISO 7000-0246
4.9	Condition de charge de la batterie		ISO 7000-0247

N°	Désignation de la commande, de l'indicateur ou du témoin	Symbole	Prescriptions supplémentaires
4.10	Huile moteur		ISO 7000-0248
4.11	Feu de brouillard avant ⁵⁾		ISO 7000-0633 Témoin vert fixe
4.12	Feu de brouillard arrière ⁵⁾		ISO 7000-0634 Témoin jaune auto fixe
4.13	Interrupteur général d'éclairage		CEI 417-5012
4.14	Arrêt de l'allumage du moteur		

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1) La commande qui actionne alternativement le feu de route et le feu de croisement peut comporter deux symboles, un pour chacune des deux positions (feu de route, feu de croisement).
2) Les zones encadrées de ce symbole peuvent être des surfaces pleines.
3) Il est permis de séparer les flèches droite et gauche.
4) Le symbole ne s'applique qu'à la commande et au témoin rouge séparé.
5) Si une seule commande est utilisée pour les feux avant et arrière, le symbole utilisé doit être celui désignant le feu de brouillard avant.

Annexe A
(informative)

Bibliographie

[1] ISO 2575:1982, *Véhicules routiers — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins.*

[2] ISO 7227:1987, *Véhicules routiers — Dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse — Vocabulaire.*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4129:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a00be12e-b70a-4f10-888d-46a3a11a8ef7/iso-4129-1990>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4129:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a00be12e-b70a-4f10-888d-46a3a11a8ef7/iso-4129-1990>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4129:1990

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a00be12e-b70a-4f10-888d-46a3a11a8ef7/iso-4129-1990>

CDU 629.118.35.05:003.62

Descripteurs: véhicule routier, cyclomoteur, dispositif de commande, témoin de signalisation, instrument indicateur, symbole, symbole graphique.

Prix basé sur 4 pages
